

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département

HERAULT

Délibération 2022/15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 8 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 01/04/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : VOTE BUDGET ANNEXE LES PRES 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Estelle BONNIOL, Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés :

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Exposé :

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget 2022 annexe lotissement Les Prés. Celui-ci s'établit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	480.00		102 895.25	
Vote	467 003.00	467 483.00	369 692.75	472.588.00
Reste à réaliser				
Total	467 483.00	467 483.00	472 588.00	

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le budget annexe lotissement Les Prés 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication au Bulletin Municipal le DEVE
Date de réception de l'AR: 21/04/2022
034-213401979-20220408-DE_2022_015_4-DE